

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort

2 place de la révolution française - CS 239 - 90004 BELFORT CEDEX

Liberté Égalité Fraternité

Téléphone: 03 84 21 98 50

Fax: 03 84 21 98 56

Mail: ddetspp-services-veterinaires@territoire-de-belfort.gouv.fr

Site internet de l'État du territoire de Belfort : http://www.territoire-de-belfort.pref.gouv.fr



L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) est une maladie animale, virale, très contagieuse. INFLUENZA AVIAIRE « Règles de biosécurité »

Toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages sont sensibles à cette maladie. La forme hautement pathogène provoque des symptômes pouvant aboutir rapidement à la mort.

Les oiseaux migrateurs constituent un vecteur de diffusion du virus.

Je ne fais pas de commerce, je n'ai que quelques poules.

Suis-je concerné?

OUI!!



Je fais 😛











Je clôture les parcours et m'assure de l'origine des oiseaux que j'introduis

> Je ne mélange pas mes volailles avec les autres animaux et celles de mon voisin





Je ne stocke pas les aliments à l'extérieur



J'appelle mon vétérinaire dès que je constate que mes volailles ne vont pas bien





Je peux si besoin confiner mes volailles

Je ne laisse pas traîner les cadavres J'enfouis les fientes et le fumier non assaini











